



Assurance **3 Roues**

Avec J'AssureMon3Roues, l'assurance 3 Roues devient plus simple.

Notre rôle est de vous proposer un contrat avec toutes les garanties dont vous avez besoin pour rouler en toute tranquillité, avec une cotisation la moins chère possible.

Pour cela, nous négocions en permanence auprès des plus grandes compagnies d'assurance du marché. Faites nous confiance et profitez ainsi de cette organisation efficace pour vous aider à réaliser chaque année jusqu'à 40 % d'économies sur votre budget d'assurance 3 Roues.

J'AssureMon3Roues c'est votre Assureur à domicile !

Dès votre demande de devis, vous accédez à un espace personnel sécurisé qui vous permet, de retrouver votre devis, de souscrire votre contrat et d'y accéder en permanence, par exemple pour régler vos cotisations, signaler un changement d'adresse, ou déclarer un sinistre en ligne. Tous ces services sont bien entendu disponibles par téléphone auprès de votre conseiller J'AssureMon3Roues.

Cette organisation vous permet de bénéficier d'un véritable service à domicile pour la gestion de vos assurances. Cela nous permet aussi de réduire fortement les dépenses de gestion et ainsi de vous faire bénéficier directement de ces économies sur vos cotisations.



Contactez-nous !

www.europ-assistance.fr

J'AssureMon3roues

BP 30200

95210 Saint Gratien

Tél. : 01 76 29 76 13

contact@jassuremon3roues.fr

Les **10** avantages de notre Assurance 3 Roues :

Vous venez de calculer le tarif d'assurance pour votre 3 roues et le tarif vous permet de réaliser une sérieuse économie chaque année ?

Et bien ce n'est pas tout ! Selon la formule choisie, vous avez même 10 bonnes raisons supplémentaires de rejoindre les milliers de clients satisfaits qui nous font déjà confiance :

- 1 La transparence des tarifs, tout est écrit noir sur blanc, lorsque nous affichons un tarif, nous nous engageons.
- 2 La souscription immédiate, sur Internet ou par téléphone avec l'édition immédiate d'une carte verte provisoire.
- 3 Votre contrat est garanti par nos compagnies partenaires, sélectionnées pour leur solidité et la compétitivité de leurs tarifs.
- 4 Vous avez le choix entre 3 formules, du Tiers simple pour s'assurer «au minimum obligatoire», jusqu'à la formule Tous risques la plus complète.
- 5 Le paiement mensuel sans frais supplémentaires.
- 6 Une assistance 0 km, même devant chez vous, en cas d'accident ou de panne, pour vous venir en aide en cas de besoin.
- 7 Une garantie spéciale pour protéger vos accessoires et équipements en option, jusqu'à 20% de la valeur du 3 Roues.
- 8 Une option assurance individuelle accident pour indemniser le pilote en cas d'accident corporel.
- 9 Le règlement rapide des sinistres, avec l'ouverture des dossiers par Internet ou par téléphone.
- 10 Le calcul de nos tarifs en prenant compte de votre meilleur Bonus auto ou moto

1 - Les garanties J'AssureMon3Roues pour votre contrat 3 Roues

L'Assurance 3 Roues J'AssureMon3Roues comporte un choix de 3 formules de garanties pour s'adapter à tous les besoins et tous les budgets.

Nos tarifs très avantageux vous donnent la possibilité de choisir une formule avec plus de garanties tout en faisant des économies.

Si vous hésitez dans le choix de la formule adaptée à vos besoins, nos conseillers sont à votre disposition pour vous guider dans votre choix et répondre à toutes vos questions.

Le tableau ci-dessous vous indique la liste des garanties accordées selon la formule choisie :

		FORMULES		
		ÉCO	CONTACT +	SÉRÉNITÉ
Garanties Incluses	Responsabilité Civile	X	X	X
	Protection Juridique (consécutif à un accident)	X	X	X
	Défense Recours (consécutif à un accident)	X	X	X
	Assistance 24/24 sans franchise	X	X	X
	Garantie casque (250€) hors vol isolé	X	X	X
	Équipement ⁽¹⁾ (750 €) hors vol isolé		X	X
	Bris de Glace (franchise = 20% des dommages)		X	X
	Valeur à neuf (pendant les 6 premiers mois suivant la date de 1 ^{ère} mise en circulation)		X	X
	Options et accessoires ⁽²⁾ 10% de la valeur du véhicule		X	X
	Vol - Incendie		X	X
	Dommages Tous Accidents			X
Options	Garantie corporelle du conducteur (45 000€) avec franchise relative de 10% sur le taux d'IPP	X	X	X
	Options et accessoires ⁽²⁾ 20% de la valeur du véhicule		X	X

⁽¹⁾ *Équipement du motard = bottes, combinaison, pantalon, blouson, gants.*

⁽²⁾ *Options et accessoires du 3 Roues = prévus au catalogue du constructeur, livrés en série ou en option avec le 3 Roues*

Les montants assurés, les franchises et les limites de chaque garantie sont indiqués sur votre devis. Vous pouvez facilement comparer avec votre ancienne assurance.

2 - Nos formules adaptées à vos besoins

Formule Éco

C'est la formule la plus économique qui comporte bien sûr la garantie responsabilité civile, (obligatoire dans tous les contrats d'assurance 3 Roues), complétée par la protection juridique et recours en cas d'accident et l'assistance 24h/24 sans franchise kilométrique pour le véhicule et les passagers. A choisir si vous souhaitez vous assurer au minimum, par exemple pour un véhicule ancien.

Formule Contact Plus

Cette formule vous permet de bénéficier, en plus des garanties de base obligatoires :

- de l'assistance 24h/24, en cas de panne ou d'accident, à 0 km, c'est-à-dire même devant chez vous.
- de la garantie bris de glace, sans franchise,
- des garanties attentats et catastrophes naturelles.

C'est une formule intéressante à choisir pour les véhicules anciens, avec une cotisation très avantageuse et de nombreuses garanties pour étendre sa protection.

Formule Sérénité

C'est la Formule Tous risques qui vous permet de profiter de la plus grande tranquillité pour protéger votre véhicule. Cette formule est recommandée pour les véhicules récents ou encore cotés à l'argus et dont la valeur mérite une protection complète.

Les tarifs très économiques de J'AssureMon3Roues permettent à de nombreux Assurés de choisir une formule Tous risques pour une meilleure tranquillité, même pour un véhicule ancien ou un véhicule qui roule peu.

3 - Le devis et la Souscription

Pour obtenir un devis, il vous suffit de compléter le formulaire sur le site, en répondant à toutes les questions posées. Dès la validation de ce questionnaire, vous découvrez le tarif J'AssureMon3Roues correspondant à votre situation et à votre véhicule. Vous complétez ensuite vos coordonnées et vous recevez ce devis directement dans votre boîte email, chez vous.

Dès l'enregistrement de votre devis, vous recevez un Identifiant J'AssureMon3Roues et un Mot de passe qui vous permettent d'accéder à votre espace personnel sécurisé et de retrouver votre devis.

Vous pouvez ensuite souscrire en ligne et valider votre contrat en réglant un acompte de 80 € par Carte Bancaire.

Nos Conseillers sont également à votre écoute pour compléter votre information, vous conseiller et enregistrer votre souscription par téléphone.

Vous pouvez également souscrire par courrier en complétant votre demande de souscription reçue par email, en joignant votre règlement par chèque.

Dans tous les cas nous vous adressons par email votre contrat accompagné d'une carte verte provisoire, valable 30 jours, qui vous permet de circuler avec votre véhicule dès votre souscription.

Gestion

Pendant toute la durée de votre contrat, vous accédez à votre espace personnel sécurisé pour consulter vos garanties, contacter votre conseiller, régler vos cotisations par Carte bancaire, demander une modification de garantie, signaler un changement de véhicule ou un changement d'adresse ou obtenir une nouvelle carte verte.

Tous ces services sont gratuits et également disponibles par téléphone auprès de votre Conseiller J'AssureMon3Roues.

Sinistre

En cas de sinistre, nous mettons tout en œuvre pour vous indemniser le plus rapidement possible. Dans votre Espace Personnel, vous pouvez nous déclarer votre sinistre et obtenir immédiatement un rendez-vous d'expertise dans le garage de votre choix sous 3 jours.

En cas d'accident, vous choisissez votre garage et nous réglons directement la facture en cas de réparation garantie, vous n'avez pas d'argent à avancer.

4 - Détails des différentes garanties proposées

Responsabilité Civile

Les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile de l'Assuré en raison de dommages corporels ou matériels subis par autrui, y compris par des passagers du véhicule assuré, dans la réalisation desquels le véhicule est impliqué et résultant :

- D'accident, incendie ou explosion causé par le véhicule assuré ;
- D'accident, incendie ou explosion causé par les accessoires ou produits servant à l'utilisation du véhicule ainsi que les objets et substances qu'il transporte ;
- De la chute de ces accessoires, objets, substances ou produits.

À la suite d'un accident garanti au titre de l'assurance de « Responsabilité Civile » :

- La défense de toute personne assurée si elle est poursuivie devant les juridictions répressives, y compris en cas d'infraction aux règles de la circulation ;
- La représentation et l'assistance de toute personne assurée devant la Commission de Suspension du Permis de Conduire.

Protection Juridique et Défense Recours

Cette garantie permet aux personnes assurées de bénéficier d'une assistance et du règlement des frais correspondants lorsqu'à la suite d'un sinistre (accident dans lequel le véhicule assuré est impliqué) elles sont en litige avec un tiers.

Assistance 24/24 sans franchise

Les garanties d'assistance aux personnes sont fournies sans franchise kilométrique, lors de déplacements professionnels ou privés n'excédant pas 90 jours consécutifs dans le monde entier (sauf pays en état de guerre, guérilla, émeutes...)

Les garanties d'assistance au véhicule assuré sont accordées sans franchise kilométrique, quel que soit le motif de l'intervention (panne, accident, vol). Les prestations sont acquises y compris en cas de panne d'essence, erreur de carburant, crevaison ou perte de clefs)

Vol

- Le vol du véhicule assuré, c'est-à-dire la prise de possession avec violence, à l'insu ou contre le gré du propriétaire du véhicule ou de toute personne qui en a la garde autorisée.
- Les dommages subis par le véhicule assuré résultant d'une tentative de vol, c'est-à-dire le commencement d'exécution d'un vol matérialisé par des traces d'effraction. Il vous appartient d'apporter la preuve par tous moyens qu'il y a eu vol ou tentative de vol.

Incendie

Les dommages subis par le véhicule assuré résultant :

- D'incendie ou d'explosion même consécutif à un attentat (émeute, mouvement populaire, acte de terrorisme ou de sabotage) ;
- D'acte de vandalisme sous réserve de dépôt de plainte ;
- De la chute de la foudre.

Les dommages causés par l'effet du courant électrique.

Les frais de dépannage, de remorquage ou de gardiennage s'ils sont la conséquence directe des dommages garantis.

Options et Accessoires 10%

Les options et accessoires prévus au catalogue du constructeur, qu'ils soient livrés ou non avec la moto sont couverts au titre des garanties du contrat dans la limite de 10 % de la valeur de la moto déterminée à dire d'expert au jour du sinistre

Garantie Casque

Les garanties du contrat (à l'exception du Vol et de l'Incendie) sont étendues au casque de l'assuré à concurrence de 250€.

Valeur à Neuf

Cette garantie est applicable si la moto assurée a moins d'un an au jour du sinistre à compter de sa date de 1^{ère} mise en circulation.

En cas de vol ou de destruction totale de la moto achetée neuve, consécutifs à des événements garantis par le contrat, nous indemnisons sur la base de la valeur d'achat (hors frais de mise en circulation) selon les modalités suivantes :

Du 1^{er} au 6^{ème} mois suivant la date de 1^{ère} mise en circulation : 100% de valeur justifiée sur facture

Du 7^{ème} au 12^{ème} mois suivant la date de 1^{ère} mise en circulation : 100% de la valeur justifiée sur facture avec un abattement de 2% par mois supplémentaire.

Au-delà du 12^{ème} mois suivant la date de 1^{ère} mise en circulation les modalités d'indemnisation sont celles applicables suivant les conventions générales qui régissent le contrat.

Garantie Equipement

Les garanties du contrat (à l'exception du Vol et de l'Incendie) sont étendues aux gants, bottes, blouson, pantalon et combinaison de l'assuré à concurrence de 750€

Bris de Glaces

Nous garantissons à concurrence des frais réels et après application d'une franchise fixe correspondant à 20% du montant total des dommages :

Le bris de glaces, en verre ou verre organique (matière plastique transparente qui se substitue au verre), quelle qu'en soit la cause. Nous prenons en charge la réparation ou, si nécessaire, le remplacement des parties vitrées suivantes du véhicule assuré :

- Pare-brise ;
- Optique de phare (feux de croisement, feux de route, feux antibrouillard avant ou feux à longue portée).

Dommages Collision

Les dommages subis par le véhicule assuré, en mouvement ou à l'arrêt, lorsque ces dommages sont consécutifs à un accident résultant d'une collision, soit avec un piéton dont l'identité est connue, soit avec un animal, un véhicule ou une partie quelconque de celui-ci, en mouvement ou à l'arrêt, appartenant à une personne dont l'identité est connue, à la condition que ce piéton ou cette personne ne soit, ni le souscripteur du contrat, ni le propriétaire du véhicule assuré.

Sont compris dans la garantie :

- Les dommages subis par les pneumatiques, vétusté déduite, à condition que le véhicule ait également été endommagé ;
- Les frais de dépannage, de remorquage ou de gardiennage s'ils sont la conséquence directe des dommages garantis, sur justification des frais exposés ; dans la limite fixée au Tableau récapitulatif des garanties.

Dommages Tous Accidents

- Les dommages subis par le véhicule assuré résultant :
- De collision avec un autre véhicule ;
 - De choc entre le véhicule assuré et un corps fixe ou mobile, identifié ou non ;
 - De versement du véhicule sans collision préalable ;
 - De la perte totale du véhicule assuré transporté par voie aérienne, fluviale, maritime ou terrestre ;
 - D'attentats (émeutes, mouvements populaires, actes de terrorisme, sabotage) autres que par incendie ou explosion ;
 - D'actes de vandalisme, sous réserve d'un dépôt de plainte.
- Les dommages subis par les pneumatiques, vétusté déduite, à condition que le véhicule ait également été endommagé.
- Les frais de dépannage, de remorquage ou de gardiennage s'ils sont la conséquence directe des dommages garantis, sur justification des frais exposés, dans la limite fixée au Tableau récapitulatif des garanties.

OPTIONS

Réduction de la franchise de 50%

Cette option permet à l'assuré de bénéficier d'une réduction de moitié de la franchise applicable au titre des garanties Vol – Incendie – Dommages Collision et Dommages Tous Accidents.

La franchise est déterminée par une « classe » en fonction, notamment de la valeur à neuf du véhicule

	Z	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	*
Normale	450	450	450	540	640	750	820	960	1020	1160	1240	1340
Réduction 50%	225	225	225	270	320	375	410	480	510	580	620	670

Options et Accessoires 20%

Les options et accessoires prévus au catalogue du constructeur, qu'ils soient livrés ou non avec la moto sont couverts au titre des garanties du contrat dans la limite de 20 % de la valeur de la moto déterminée à dire d'expert au jour du sinistre

Garantie Corporelle du Conducteur

Cette garantie a pour objet de faire bénéficier à la personne assurée victime d'un accident corporel en qualité de conducteur de la moto des indemnités correspondants aux préjudices corporels dans la limite de 45 000€ à partir d'un taux d'IPP supérieur à 10% (franchise relative)